



Mars 2012 - N° 107

Identification des besoins en logement des personnes les plus défavorisées Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

Tableau de bord n° 9 - Bilan 2011

Ce tableau de bord annuel est établi dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Il agrège et complète les informations, figurant dans les tableaux de bord trimestriels, collectées auprès d'une vingtaine d'organismes ou associations.

En 2011, on constate que **la situation globale s'est détériorée par rapport à 2010. Les demandes d'accueil d'urgence ont augmenté** ; beaucoup d'entre elles n'ont pu être satisfaites faute de place, en particulier à Blois. Il convient de souligner que les besoins concernent essentiellement une population locale. Un constat identique peut être établi pour les **demandes d'admission en CHRS**.

La sollicitation du **parc social** s'est accrue (+ 5%). **Trois quarts des demandeurs sont des ménages à faibles ressources**, proportion qui ne varie guère au fil des ans pour l'ensemble du département. Elle a en revanche augmenté dans le Perche et le Controis.

La situation des **locataires du parc social** semble s'être aggravée : le nombre de ceux **ayant des impayés de 12 mois et plus s'est accru d'un quart en un an**. On note parallèlement une **augmentation du nombre de procédures contentieuses et d'expulsions locatives (parcs public et privé confondus)**.

Deux éléments positifs peuvent être pointés : **l'amélioration de la situation des jeunes** et la **progression du nombre de sorties des CHRS vers un logement autonome**.

Une forte sollicitation des dispositifs d'accueil d'urgence

> La **demande d'accueil d'urgence a sensiblement augmenté** en 2011, notamment au cours du dernier trimestre.

> On constate depuis plusieurs années un **nombre croissant d'appels** au 115 pour lesquels **aucune réponse** n'a pu être apportée **faute de places** ou de réponses adaptées sur le secteur géographique demandé : **plus de 660 en 2011** contre 430 en 2010 (pour rappel, 160 en 2007). Une centaine de demandes concernent des communes ne disposant d'aucune offre ou d'un nombre de places restreint, mais plus de 8 appels sur 10 proviennent de Blois où les dispositifs d'accueil ont été particulièrement sollicités au cours de l'année. **L'Abri de nuit, souvent complet, a dû refuser plus de 370 demandes**.

> La **mobilisation des appartements d'urgence** a également été **plus soutenue à Vendôme** (hausse du nombre de bénéficiaires + 10 % et du nombre de nuitées + 37 %). La demande a été un peu plus forte mais le CIAS n'a refusé que 9 personnes faute de places.

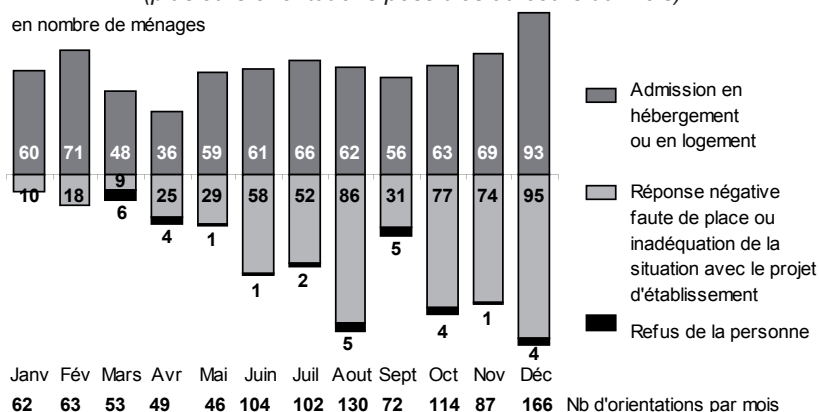
> Sur l'ensemble du département, le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) a orienté favorablement une soixantaine de ménages par mois en moyenne, 93 en décembre. Parallèlement il enregistre un nombre de plus en plus important de situations pour lesquelles aucune admission dans un dispositif d'hébergement ou de logement n'a pu se faire (respectivement 170 et 250 situations au cours des 2 derniers trimestres). Au total, 83 % des ménages ont été dirigés vers un dispositif d'accueil d'urgence ; 10 % vers une sous-location ou un logement (en bail glissant ou en bail direct).

> Le recours aux chambres d'hôtel, fortement réduit en 2010, est resté contenu (baisse de 6 % du nombre de nuitées, de 37 % du nombre de personnes hébergées en un an). Les chiffres sont cependant en hausse fin 2011.

Le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) a été mis en place en octobre 2010 en vue notamment de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement, de traiter avec équité les demandes en fonction des besoins, d'améliorer la fluidité au sein des dispositifs et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale.

Les orientations se font suite aux appels auprès du 115, à l'accueil de personnes au SIAO ou après évaluation de la situation du ménage par un travailleur social.

Orientation des ménages par le SIAO en 2011 (plusieurs orientations possibles au cours du mois)



Abri de nuit de Blois :

- > 159 personnes accueillies en 2011, chiffre en baisse depuis 2 ans
- > Légère augmentation de la fréquentation par des hommes âgés de 45 ans et plus (y compris la tranche d'âges de 55 ans et plus qui représente 11 % des hébergements) ; baisse du nombre de jeunes de 18 à 25 ans (qui retrouve son niveau de 2008) et des hommes de 26 à 44 ans
- > 98 nouveaux résidents, comme l'année antérieure
- > 22 orientations à la sortie (23 en 2010), dont 10 en CHRS, 5 en maison relais et 2 en appartement autonome.

Hébergement d'urgence du CIAS de Blois :

- > 7 personnes seules accueillies en chambre meublée pour une durée de 65 jours en moyenne.
- > Mobilisation très ponctuelle de chambres d'hôtel.

Hébergement du CIAS du Pays de Vendôme :

- > 121 ménages accueillis en 2011 (111 en 2010), soit 157 personnes ; une majorité d'hommes seuls.
- > 71 % des hébergements sont d'une durée inférieure à 15 jours.

Hébergement du CCAS de Romorantin-Lanthenay :

- > 54 ménages accueillis (36 en 2010), soit 58 personnes
- > Baisse du nombre de nuitées suite au départ d'une famille hébergée depuis plus d'un an.
- > Durée moyenne d'hébergement de 7,7 jours ; 4,3 jours dans le local d'urgence.

Des sorties de CHRS plus nombreuses vers un logement autonome

> **La demande d'admission en CHRS augmente** en 2011 (+ 7 %) après plusieurs années de repli. Cette évolution est largement imputable aux **besoins locaux** qui représentent plus des deux tiers des 500 demandes enregistrées. 43 % des entrants sont originaires de Blois et 20 % d'une autre partie du département.

> On constate depuis 4 ans une moindre sollicitation pour des **femmes victimes de violence** provenant d'autres départements (notamment de la région Parisienne). Au total, **161 demandes** ont été effectuées pour ce motif (220 en 2007) ; **32** ont pu être **admis** (chiffre relativement stable depuis 4 ans).

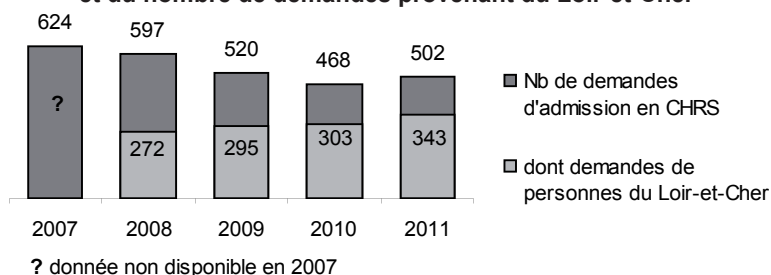
> Le nombre d'entrées en CHRS (131) s'est réduit mais le nombre global de personnes entrées (194) est légèrement plus élevé (davantage de femmes avec enfants et un nombre global d'enfants sensiblement supérieur).

> Parallèlement, le nombre de sorties s'accroît depuis 2 ans (138 en 2011) et la **proportion de sorties vers un logement progresse : 6 sur 10 en 2011** contre 5 sur 10 deux ans plus tôt. La durée de prise en charge est inférieure à un an pour 70 % des ménages hébergés.

> On recense 95 refus d'admission faute de places disponibles, contre 87 en 2010 et 124 en 2009.

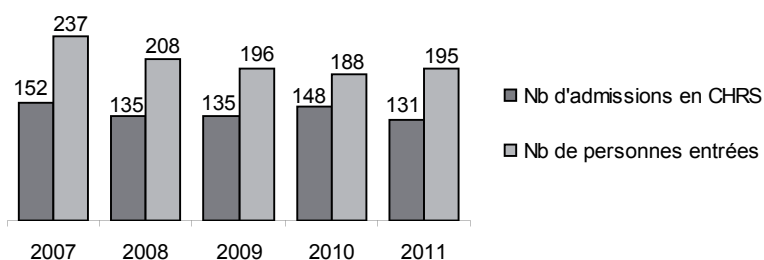
> Plusieurs **dispositifs de sous-location** coexistent dans le département, avec un mode de fonctionnement et un public ciblé spécifiques. En conséquence, les taux de rotation (de l'ordre de 25 à 30 %) et les durées d'hébergement (qui peuvent atteindre plusieurs années) sont variables selon les dispositifs et fluctuent d'une année sur l'autre.

Evolution du nombre de demandes d'admission en CHRS et du nombre de demandes provenant du Loir-et-Cher



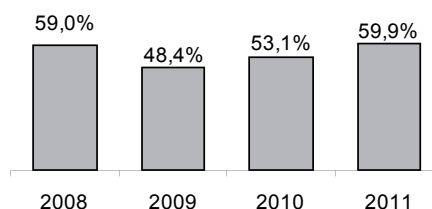
Le nombre d'admissions correspond au nombre de ménages admis en CHRS. Ils peuvent être composés d'une ou plusieurs personnes, adultes et enfants.

Evolution du nombre d'admissions en CHRS



Les sorties vers un logement comprennent les sorties vers un logement autonome, les baux glissants, le retour dans le logement, le retour en famille ou l'entrée en maison relais.

Evolution du taux de sorties des CHRS vers un logement (ordinaire ou adapté)



D'après sources : CHRS

Dispositif de sous-location du PACT pour les bénéficiaires du RSA :

- > 72 ménages bénéficiaires, comme en 2010.
- > Une majorité de personnes seules ; 27 ménages avec enfants.
- > Un niveau de demande légèrement en retrait (59 fiches reçues contre 82 en 2010) ; la demande étant principalement centrée sur Blois (pour près de 6 sur 10 en 2009 et 2010 - date de la dernière information disponible).
- > Des mouvements sensiblement identiques d'une année sur l'autre : 15 entrées et 17 sorties en 2011 (18 pour les deux flux l'année antérieure).
- > Une durée moyenne de présence des locataires sortis de 4,5 ans (3,3 et 4,7 ans les années antérieures).

Dispositif de sous-location du CIAS du Blaisois (données 2010) :

- > 38 ménages hébergés, dont 32 hommes seuls.
- > 12 sorties dont 4 glissements de bail, 2 logements, 3 entrées en maison relais.
- > Durée moyenne d'hébergement de 20,5 mois, soit 8 mois de moins qu'en 2009.

Dispositif de sous-location du CIAS du Pays de Vendôme :

- > 13 ménages hébergés, dont 7 personnes seules, un couple avec enfants.
- > 7 entrées, 2 sorties (1 glissement de bail, 1 accès au parc privé).

Service d'Accompagnement Social relatif au logement de l'ASLD (données globalisées sur 3 ans, de 2009 à 2011) :

- > En 3 ans, 98 ménages ont pu accéder à un logement en bénéficiant d'un accompagnement social global.
- > 28 familles (107 personnes) sont entrées en sous-location
- > 51 familles (199 personnes) ont bénéficié d'un bail glissant, 19 ont accédé à un logement HLM en bail direct (représentant 50 personnes)
- > Durée moyenne de sous-location : 8 mois
- > Toute composition familiale peut bénéficier du service qui accompagne principalement des ménages avec enfants.

Les difficultés d'accès au logement des ménages à faibles ressources

> Les éléments statistiques relatifs à la **demande de logement HLM** sont encore partiels pour l'année 2011. On constate cependant, à partir des informations disponibles, une **hausse de 5%** en 2011 du volume de demandes enregistrées auprès de deux des trois principaux bailleurs (+ 15 % en 2 ans). Le nombre de **ménages demandeurs disposant de faibles ressources** augmente un peu moins rapidement : **+ 11 % en deux ans pour ceux dont les revenus sont inférieurs à 60 % des plafonds HLM ; + 7 % pour les ménages pauvres** (niveau de ressources inférieur à 30 % des plafonds HLM).

> Globalement, **74 % des demandes de logement social sont formulées par des ménages à faibles ressources** (76 % en 2010). Cette proportion est importante dans les trois villes chefs-lieux, en Vallée du Cher (de Saint-Aignan à Mennetou), et dans deux secteurs où la situation paraissait plus favorable en 2010 : le Perche et le Controis.

> Les refus d'attribution en raison d'un taux d'effort trop important pour le futur locataire restent à un niveau contenu depuis plusieurs années (69 en 2011). Les **attributions de logements sociaux conditionnées par la mise en place d'une garantie** sont en **repli de 12 %** (mobilisation moindre du Loca-pass).

> 702 ménages ont accédé à un logement public ou privé avec une aide financière du FSL (4 % de moins qu'en 2010). Comme les années antérieures, il s'agit dans 37 % des cas de demandes concernant Blois (un peu plus de 8 ménages pour 1 000 résidant sur la commune). Le nombre de ménages a augmenté de façon significative à Romorantin-Lanthenay et dans le canton de Mennetou-sur-Cher.

> 517 demandes de logement prioritaire ont été déposées au titre du contingent préfectoral (+ 3 % en un an). Blois et sa périphérie sont très majoritairement demandées. La moitié des ménages étaient locataires au moment de leur demande : problèmes de santé, handicap ou sur-occupation sont les principaux motifs de demande des locataires du parc public ; des difficultés financières sont mentionnées par le quart des locataires du parc privé. 30 % sont en hébergement familial ou amical.

> La Commission de médiation mise en place dans le cadre du Droit au logement opposable a été davantage saisie en 2011 avec 50 nouveaux dossiers (39 l'année précédente). Plus de la moitié concernent Blois mais les dossiers provenant d'autres secteurs géographiques sont de plus en plus nombreux. Au total, 23 situations ont été reconnues prioritaires (19 en 2010).

Avertissement : Les données relatives à la demande de logements sociaux, à la situation des locataires ou aux impayés de loyer sont incomplètes. Elles ne sont disponibles que pour 2 bailleurs, soit 70 % du parc départemental. Les données issues des Commissions d'attribution concernent les trois principaux bailleurs du Loir-et-Cher.

A titre indicatif, les plafonds de ressources imposables appliqués en 2010 étaient de 19 225 euros pour une personne seule, 37 272 euros pour un ménage composé de 4 personnes ou d'une personne seule avec 2 personnes à charge.

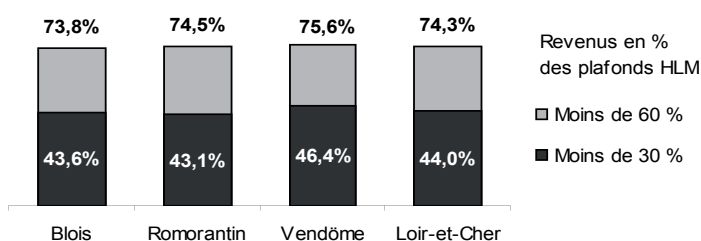
La part des ménages à faibles ressources est calculée par rapport à l'ensemble des demandes pour lesquelles les ressources sont connues.

Evolution du nombre d'attributions de logement locatif social conditionnées par une garantie ou refusées selon le motif

	2009	2010	2011	Evol 11/10
Nb d'avis favorables conditionnés par garantie FSL	501	574	570	- 0,7 %
Nb d'avis favorables conditionnés par garantie Loca-pass	1 306	1 470	1 224	- 16,7 %
Nb total d'attributions conditionnées par une garantie	1 807	2 044	1 794	- 12,2 %
Nb de refus pour taux d'effort trop important	79	64	69	+ 7,8 %
Nb de refus pour dettes locatives non apurées	52	61	46	- 24,6 %

Sources : Bailleurs sociaux

Part des ménages à faibles ressources parmi ceux qui formulent une demande de logement HLM selon l'arrondissement



D'après sources : Bailleurs sociaux

Evolution du nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide du FSL pour accéder à un logement public ou privé

	2009	2010	2011	Evol 11/10
Nb de dossiers examinés en commission ou délégation	1 094	1 293	1 217	- 5,8 %
Nb de ménages aidés	694	734	702	- 4,4 %

Source : Conseil général de Loir-et-Cher

Aggravation des difficultés de maintien notamment en fin d'année

- > Près de **1 600 locataires du parc public ont un impayé de loyer de 3 mois ou plus** en Loir-et-Cher fin 2011.
- > Selon les données disponibles (seuls les chiffres au 31 décembre sont connus pour l'ensemble du département), le nombre de ménages concernés est resté relativement stable au cours des 3 premiers trimestres et **la situation se serait dégradée en fin d'année**. On enregistre une **hausse de 3 % de l'ensemble des impayés de 3 mois et plus en un an** (+ 5 % l'année précédente).
- > Le nombre de locataires en grande difficulté s'est davantage amplifié : + 24 % de locataires avec des **impayés de 12 mois et plus** (soit **215 ménages**), + 11 % de commandements de payer et 2 % de plus d'assignations en un an.
- > La détérioration est plus marquée depuis 2 ans dans le Vendômois mais, hormis dans la ville de Vendôme, la part des locataires en difficulté reste inférieure à la moyenne départementale.
- > Les procédures d'**expulsion locative** enregistrées par la Préfecture se sont accrues. L'ensemble des indicateurs suivis augmente (+ 7 % d'**assignations**, + 11 % de **commandements de quitter les lieux**, 169 accords pour le concours de la force publique contre 101 l'année précédente). Ces procédures concernent des locataires du parc public comme du parc privé.
- > Le **FSL maintien** peut être mobilisé quand une dette de loyer ou de remboursement d'emprunt apparaît. Plus de **750 situations** ont ainsi été **examinées** en Commission (chiffre en baisse de 3 % après une année de forte hausse). **270 ménages ont bénéficié d'une aide** ; les deux tiers résident dans l'arrondissement de Blois.

Evolution du nombre de locataires ayant un impayé de loyers de 3 mois et plus en 2011 par arrondissement :

- > Blois : + 1,8 %
- > Romorantin-Lanthenay : + 1,7 %
- > Vendôme : + 6,9 %

(données disponibles pour 2 bailleurs uniquement)

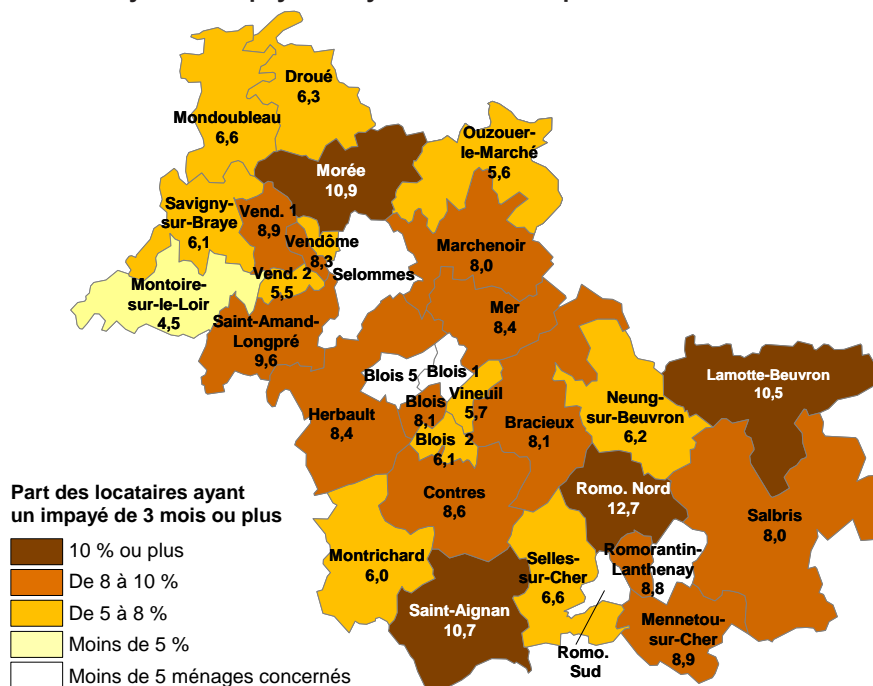
Impayés de loyer des ménages au 31/12* et contentieux dans le parc locatif social public

	2009	2010	2011	Evol 11/10 **
Nb de locataires ayant un impayé de loyer de 3 mois et plus	nd	nd	1 619	+ 2,9 %
dont de 3 à 11 mois	nd	nd	1 404	+ 0,9 %
dont de 12 mois et plus	nd	nd	215	+ 24,2 %
Nb de commandements de payer	614	567	628	+ 10,8 %
Nb d'assignations	258	254	259	+ 2,0 %

* Données provisoires * Evolution des impayés calculée sur les données de 2 bailleurs uniquement

D'après sources : Bailleurs sociaux

Part des locataires du parc social public ayant un impayé de loyer de 3 mois ou plus au 31/12/2011



* données disponibles pour 2 bailleurs uniquement

D'après sources : Bailleurs sociaux

Près de 1 600 locataires ont un impayé de loyer de 3 mois ou plus, soit 9 % des locataires du parc public.

(selon les données recueillies auprès des 3 principaux bailleurs)

Evolution du nombre de ménages aidés par le FSL pour le maintien dans le logement en 2011 par arrondissement :

- > Blois : + 5,9 %
- > Romorantin-Lanthenay : - 5,0 %
- > Vendôme : - 8,1 %

Evolution du nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide du FSL pour le maintien dans un logement public ou privé

	2009	2010	2011	Evol 11/10
Nb de dossiers examinés en commission ou délégation	726	779	752	- 3,5 %
Nb de ménages aidés	291	266	270	+ 1,5 %

Source : Conseil général de Loir-et-Cher

Evolution des procédures d'expulsion locative

	2009	2010	2011	Evol 11/10
Nb d'assignations	375	432	464	+ 7,4 %
Nb de commandements de quitter les lieux	261	254	281	+ 10,6 %
Nb de concours de la force publique accordés	192	101	169	+ 67,3 %

D'après sources : Préfecture - DDCSPP

Des difficultés moins marquées en 2011 pour les jeunes

> 360 appels au 115 émanaient de jeunes de moins de 26 ans (soit 17 % des appels enregistrés).

> Depuis deux ans, le **nombre de jeunes accueillis en hébergement d'urgence se réduit** : 20 jeunes de moins de 25 ans ont fréquenté l'abri de nuit en 2011, contre 40 en 2009 ; 83 sont entrés en FJT dans une situation d'urgence (137 en 2009). Les admissions en CHRS de jeunes âgés de 18 à 29 ans se situent par contre à un niveau assez élevé (76 entrées, contre respectivement 81 en 2010 et 67 en 2009). Ils représentent 58 % des admissions.

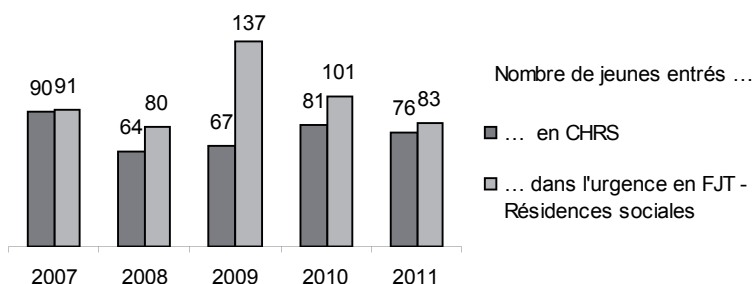
> **Très peu de refus** en CHRS ou FJT ont été prononcés **faute de places** (une dizaine selon les éléments disponibles). L'**absence de ressources** constitue plus souvent un frein : plus de 8 jeunes sur 10 hébergés au CHRS du Limousin ne disposent d'aucune ressource, les FJT indiquent une vingtaine de **refus d'admission** et quelques **ruptures de contrat** de résidence faute de ressources suffisantes, notamment chez des jeunes entrés sans projet professionnel ou de formation. Néanmoins un responsable de foyer signalait au cours de l'année une reprise des demandes «traditionnelles» (jeunes entrant en emploi ou en formation)

> Les Missions locales n'ont rencontré que 14 jeunes sans hébergement en 2011 (25 et 31 les années précédentes). Le nombre de jeunes se déclarant hébergés par un ami augmente d'année en année (plus de 200 jeunes, soit 4,4 % de personnes suivies par ces structures).

> La **demande de logement HLM a été plus forte cette année** pour les jeunes (+ 17 % en 2011 contre + 5 % pour les autres classes d'âges). Leur niveau de ressources progresse légèrement pour les plus jeunes demandeurs : 59 % des demandeurs de moins de 26 ans avaient un revenu inférieur à 30 % des plafonds HLM, contre 65 % en 2010. Globalement, près de **80 % des jeunes de moins de 30 ans qui formulent une demande disposent de bas revenus** (moins de 60 % des plafonds).

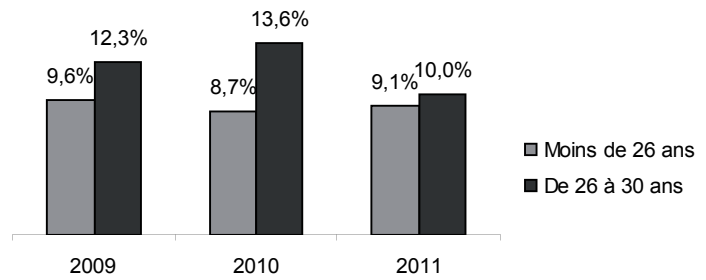
> La proportion de jeunes locataires du parc public ayant un impayé de loyer de 3 mois ou plus s'amointrit (- 2 points en 2011). 16 % des impayés les concernent contre 19 % en 2010.

Nombre de jeunes entrés dans l'urgence en FJT - Résidences sociales ou entrés en CHRS



D'après sources : CHRS - FJT

Part des jeunes locataires du parc public ayant un impayé de 3 mois ou plus et évolution



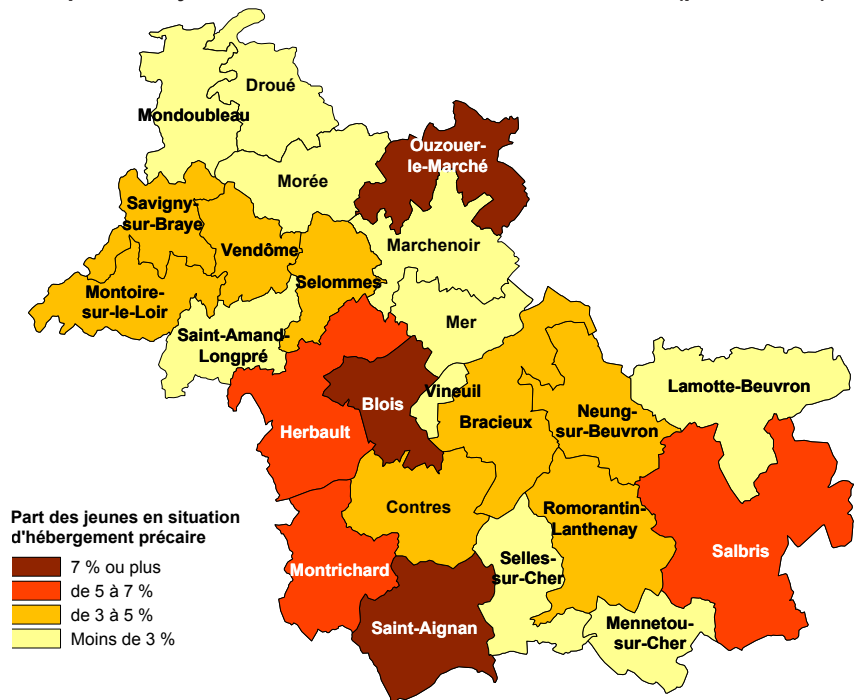
* données disponibles pour 2 bailleurs uniquement

D'après sources : Bailleurs sociaux

> Un peu moins de 5 000 jeunes en difficulté ont bénéficié d'au moins un entretien avec un conseiller en insertion sociale et professionnelle des Missions locales au cours de l'année. Ce nombre marque un palier après plusieurs années de hausse soutenue.

> Plus de 260 se déclarent dans une situation d'hébergement précaire (sans hébergement, à l'hôtel, en CHRS, hébergé par un ami), soit 5,3 % des jeunes rencontrés.

Part des jeunes en situation d'hébergement précaire parmi les jeunes accueillis en Mission locale en 2011 (par cantons)



D'après sources : Missions locales

PDALPD - Les besoins en logement des personnes les plus défavorisées – Bilan annuel - 2011

	Loir-et-Cher			Arrondissement - 2011			Sources	Commentaire	
	Nombre		Evolution	Biols		Romorantin			Vendôme
	2010	2011	11/10	Picto	Nombre	Nombre			Nombre
Les personnes dépourvues de logement									
Nb de personnes en hébergement d'urgence	384	410	+ 6,8 %	↗	196	57	157	ASLD - CCAS - CIAS	Estimation pour le nombre de personnes hébergées en appartement d'urgence à Biols
Nb de nuitées en hébergement d'urgence	15 134	16 301	+ 8,4 %	↗	11 516	508	4 277	ASLD - CCAS - CIAS	Une nuitée comptée par ménage quelque soit le nombre de personnes composant le ménage
Nb de personnes hébergées à l'hôtel en situation d'urgence	248	155	- 37,5 %	↘↘				ASLD - CCAS - CIAS	Sont inclus les primo-arrivants - doublons possibles
Nb de nuitées d'hôtel	679	636	- 6,3 %	↘				ASLD - CCAS - CIAS	
Nb d'appels au 115 pour lesquels aucune réponse n'a pu être apportée faute de places ou de réponses adaptées sur le secteur géographique	431	661	+ 53,4 %	↗↗↗				ASLD	
Les personnes en structure d'hébergement ou en logement d'insertion									
Nb de ménages entiers en CHRS dont femmes victimes de violences	150	129	- 14,0 %	↘				DDCSPP - CHRS	Soit 195 personnes, avec les enfants
Nb de demandes refusées faute de places disponibles en CHRS	87	92	+ 5,7 %	↗				DDCSPP - CHRS	Une personne peut formuler plusieurs demandes
Part des sortants de CHRS accédant à un logement autonome	53 %	61 %	+ 8 points	↗				DDCSPP - CHRS	La situation logement à la sortie n'est pas toujours connue
Nb de jeunes entrés dans l'urgence en FJT - résidences sociales	101	83	- 17,8 %	↘↘	32	8	43	FJT	
Nb de jeunes en situation d'urgence et refusés en FJT faute de places disponibles	7	8	-	→	4	0	4	FJT	Parallèlement, une vingtaine de jeunes a été refusée en raison de l'absence de ressources
Les personnes confrontées à des difficultés sociales et financières									
Difficultés d'accès									
Nb de dossiers en attente anormalement longue parmi les demandés de logement social dont en situation prioritaire	625	nd	-					DDCSPP (NUD)	
Nb de demandes de logement HLM concernant des ménages dont le revenu est inférieur à 60 % des plafonds HLM Part dans le total des demandes (pour lesquelles le revenu est connu)	3 475	3 580	+ 3,0 %	→	2 179	711	741	Bailleurs sociaux	Données disponibles pour deux bailleurs (trois doublons sauf si 2 demandes formulées pour 2 arrondissements différents)
Nb de ménages aidés par le FSL pour l'accès	734	702	- 4,4 %	↘	354	179	135	Conseil général	34 ménages aidés proviennent d'autres départements et ne sont pas comptabilisés par arrondissement.
Nb de ménages reconnus prioritaires par la Commission de médiation	19	23	-	↗				DDCSPP	
Difficultés de maintien dans le logement occupé									
Nb de locataires ayant un impayé de loyer de 3 mois et plus dans le parc public au 31/12 (et proportion de locataires concernés)	1 135	1 165	+ 2,6 %	→	580	308	277	Bailleurs sociaux	Données disponibles pour deux bailleurs
Nb de ménages aidés par le FSL pour le maintien	266	270	+ 1,5 %	→	179	57	34	Conseil général	
Les personnes menacées d'expulsion (impayés de loyer, troubles, récupération du logement en fin de bail)									
Nb de commandements de quitter les lieux	254	281	+ 10,6 %	↗	154	73	54	DDCSPP - Préfecture	
Nb de concours de la force publique accordés	101	169	+ 67,3 %	↗↗↗	99	45	25	DDCSPP - Préfecture	

Légende : → Evolution comprise entre - 3 % et 3 % ; ↗ Evolution positive > 3 % ; ↗↗ Evolution positive > 20 % ; ↗↗↗ Evolution positive > 50 % ; ↘ Evolution négative > - 3 % ; ↘↘ Evolution négative > - 20 % ; ↘↘↘ Evolution négative > - 50 %
 nd : non disponible ; ns : non significatif
 NB : une même personne peut avoir bénéficié de plusieurs dispositifs au cours du trimestre et être comptabilisée plusieurs fois